

No 41

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2015

Présidence : Sonja Molinari

La séance est ouverte à 18h30 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de M. Nicolas Walder, et Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Conseillers-ères administratif-ves.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Salah Ben Chaabane, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Mmes Marie-Claire Cotillon, Anne Hiltpold, Elvia Cambier et MM. Bertrand Buchs, Alain Voignier et Sandro Pistis.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2014
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **136-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 604'800.- TTC pour la piétonisation d'une partie de la rue St-Joseph et de la partie nord de la Place du Marché, pour des bacs d'orangerie et des plantations, ainsi que pour la mise en place de coffrets électriques.
5. Délibération administrative **137-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 74'000.- TTC destiné à l'installation d'un plan d'eau et d'un cordon boisé sur la parcelle de Grange-Collomb (parcelle n° 723).
6. Délibération administrative **139-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'113'120.- TTC en vue du remplacement et de l'acquisition de véhicules pour le service voirie, espaces verts et matériel.

Propositions des membres du Conseil municipal

7. Motions
 1. **MO 42-2014 R** : Pour le respect du paiement des cotisations sociales et fiscales, des conventions collectives, de l'égalité entre hommes et femmes et de la formation d'apprentis dans le cadre d'appels d'offres communaux
 2. **MO 48-2014 R** : Pour la gratuité des activités physiques pour les aînés
 3. **MO 49-2014 R** : Pour étudier la mise en place d'un espace public dans le futur bâtiment de l'EPI
8. Postulats
9. Résolutions
 1. **RM 12-2015 P** : Hier ACS, aujourd'hui TISA. Carouge n'en veut toujours pas!
10. Pétitions

1. **PE 18-2014 R** : Pétition concernant l'accord sur le commerce des services ACS ou TISA en anglais (Trade In Service Agreement)
11. Questions

Concernant les points 9 et 10 à l'ordre du jour, la Présidente signale que le Conseil municipal commencera par traiter la pétition sur TISA puisque celle-ci a déjà été discutée en commission et qu'elle est liée à la résolution sur le même sujet, pour éviter de faire deux fois le même débat.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2014**

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 16 décembre 2014.

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

2. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Communications de Mme Lammar :

Médecins, compagnie des pompiers

Les compagnies des pompiers, de la protection civile et des samaritains, seront suivies par un nouveau médecin, le docteur Stefano Regusci, en remplacement du docteur Claude Rieder actuellement en charge de ces services, et qui prendra sa retraite prochainement mais continuera cependant à accorder son aide de façon intermittente. Son remplaçant possède un cabinet privé situé à la rue Jacques-Dalphin et s'est déclaré ravi d'accorder de son temps aux services de la Commune. Le Conseil Administratif est ravi d'accueillir le docteur Stefano Regusci, qui entamera son mandat auprès des services susmentionnés début juin 2015. Par ailleurs, la Ville de Carouge remercie le Dr Rieder pour son engagement fidèle durant de nombreuses années.

Communications de Mme De Haller Kellerhals :

Présentation de Mme Paola CIOCIA, administratrice SVEM

Madame Paola Ciocia a été engagée en qualité d'administratrice au sein du SVEM à 100% dès le 1^{er} décembre 2014.

Mme Ciocia est née en Argentine et a suivi son parcours scolaire dans ce pays. Après une licence en économie, Madame Ciocia est engagée en Suisse à Lausanne comme assistante à l'Université HEC où elle obtient son Master en Sciences économiques.

Mme Ciocia a travaillé au sein de différentes multinationales et organisations internationales en tant qu'analyste financière et administratrice financière. Sa dernière activité était celle de directrice d'opérations dans une grande société.

Ses centres d'intérêt portent sur la musique classique, l'opéra, le chant lyrique, la lecture ainsi que les activités culturelles notamment l'art contemporain latino-américain.

Enfin, Mme Ciocia consacre également son temps libre au bénévolat et à la vie associative ou culturelle.

Communication relative au partenariat avec le premier arrondissement de Budapest et son Lycée Petofi

Voici bientôt 20 ans que la Ville de Carouge accueille année après année à l'occasion d'une réception les élèves hongrois du Lycée Petofi à l'occasion de leur semaine d'échange avec nos élèves carougeois du Collège Madame de Staël.

Mardi dernier, le Conseil administratif et les services concernés de notre administration ont donc eu le grand plaisir, et je voudrais dire même l'émotion de recevoir nos partenaires. Après bientôt vingt ans, on pourrait craindre une certaine lassitude ou une forme de routine qui se seraient installées dans des rencontres désormais convenues.

C'est bien le contraire que je souhaiterais rappeler ici ce soir, de manière solennelle. En effet, à l'image des élèves carougeois ou hongrois enthousiastes de ce qu'ils ont vécu ensemble, à l'image des enseignants plus volontaires et engagés que jamais, à l'image enfin de la banderole qui nous a été présentée et offerte, les élèves et leurs enseignants ont souhaité faire part à la Ville de Carouge, à ses autorités dont vous êtes, de leur très grande reconnaissance pour le soutien de notre commune.

A l'heure où pas très loin de chez nous des bruits de bottes ou des rumeurs de la rue peuvent susciter interrogations pour l'avenir et doutes pour une paix militaire ou sociale sur notre continent européen, voici des jeunes carougeois et hongrois qui apprennent à se connaître, à tisser des relations basées sur un enrichissement par les différences, sur une compréhension bienveillante et sur la confiance en un avenir que nos jeunes construiront pour nos pays. J'espère, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, que nos successeurs au sein des autorités carougeoises conserveront longtemps encore cette attention particulière et leur soutien sans faille à cette modeste mais combien importante œuvre de paix que représente le partenariat entre la Ville de Carouge et celle de Budapest, en particulier par son lycée Petofi !

Rapport de la Croix-Rouge Suisse sur le rétablissement des moyens de subsistance après le passage du typhon Haiyan dans trois provinces des Philippines :

Lors de sa séance du 21 novembre 2013, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une aide d'urgence de CHF 20'000.- à la Croix-Rouge suisse pour les victimes du typhon Haiyan aux Philippines.

Nous avons reçu le rapport intermédiaire de la Croix-Rouge suisse portant sur la période allant de mars à novembre 2014 de la phase de reconstruction prévue jusqu'en 2016 et dont les objectifs sont :

- La mise à disposition d'un logement sûr pour les familles les plus vulnérables
- L'accès à l'eau potable et la sensibilisation de la population aux mesures d'hygiène
- La maîtrise des techniques de gestion efficace des catastrophes par la Croix-Rouge locale et l'application des connaissances acquises en cas de catastrophes futures
- Une aide financière et une formation dans le domaine agricole en faveur des familles ayant perdu leurs moyens de subsistance sur l'île de Palawan

Des mesures ont ainsi été engagées auprès de 7600 ménages de la population rurale des régions reculées et les résultats suivants ont déjà pu être atteints :

- Des maisons modèles ont été bâties dans chacune des trois régions d'intervention
- La formation des artisans a débuté
- Les bénéficiaires ont été sélectionnés
- Les questions de droit foncier ont été clarifiées

Les coûts totaux de cette reconstruction sont estimés à CHF 10'800'000.- par année. La Croix-Rouge suisse remercie très sincèrement la Ville de Carouge pour sa générosité.

Communications de M. Walder :

PAV

Lundi prochain, le 2 février, aura lieu à 11h30 au Pavillon Sicli le vernissage de l'exposition des projets du Mandat d'Etude Parallèle du quartier de l'Etoile. Cette démarche a abouti au choix du lauréat parmi un panel de concurrents de renommée internationale. Il s'agit en effet d'un concours d'urbanisme de grande importance. Le programme de ce projet d'exception comprend environ 1500 logements, des activités économiques et des équipements publics, dont les premières réalisations sont attendues à l'horizon 2020. Le nom des lauréats vous seront révélés à cette occasion.

N'hésitez donc pas à visiter cette exposition qui restera au pavillon Sicli jusqu'au 13 février 2015.

PAV

À la demande de Carouge une étude sera lancée sous l'égide de la Fondation des terrains industriels (FTI) sur la mobilité dans le secteur industriel de Grosselin afin de prévoir au mieux les accès pour les entreprises sur ce périmètre durant la phase de transition. L'objectif est d'anticiper les besoins des entreprises de ce secteur en tenant compte tant des périodes de travaux que de l'accroissement futur de logements dans le PAV. Une des pistes envisagées est de privilégier des passages à travers les rails des camions et autres véhicules professionnels, permettant de décharger d'autant les secteurs d'habitations environnants.

Lettre des TPG concernant les nuisances sonores

Concernant les nuisances des trams dans le Vieux-Carouge, M. Walder fait lecture d'un courrier reçu fin décembre de Madame Anita Frei, Présidente du Conseil d'administration des TPG :

Genève, le 17 décembre 2014

Monsieur le Conseiller administratif délégué, Cher Monsieur,

J'ai transmis votre courrier du 17 novembre dernier au Directeur en charge des Infrastructures & Bâtiments, Monsieur Pascal Ganty, pour traitement.

Ce dernier m'a informé de son analyse concernant votre sollicitation et de la suite qu'il compte y apporter, ce dont je vous fais part ci-après.

Il est indéniable que les riverains ont manifesté le 28 mai dernier leur mécontentement concernant les crissements des tramways notamment dans les secteurs de voie en courbe.

Dans ce contexte, il apparaît effectivement nécessaire de procéder à l'évaluation de ces nuisances (mesures de bruit aérien) afin de compléter l'évaluation des bruits solidiens et des vibrations déjà réalisée à ce jour, ceci pour être en mesure de communiquer avec les riverains de l'axe tramway du Vieux-Carouge sur l'ensemble des nuisances qu'ils subissent.

Suite à une séance réunissant des représentants du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), du bureau Résonance Ingénieurs conseils SA et des TPG, il a été convenu :

Des mesures de bruit aérien seront entreprises à l'endroit des trois courbes problématiques et chez les riverains qui se sont annoncés le jour de la séance publique comme étant disposés à ce que des mesures soient effectuées dans leur habitation.

Un cahier des charges de cette prestation sera élaboré pour être en mesure d'obtenir une offre et contractualiser ce mandat avec un acousticien. Le bureau Résonance Ingénieurs conseil SA n'étant pas équipé du matériel ad hoc pour réaliser cette prestation.

Les représentants du SABRA interviendront à titre d'expert tout au long de la démarche.

Par ailleurs, je suis en mesure de vous informer que le bureau Résonance Ingénieurs conseils SA produira au début du mois de janvier 2015 son rapport final relatif à l'évaluation des bruits solidiens et aux vibrations sur l'axe du Vieux-Carouge.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif délégué, Cher Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Anita FREI

Présidente du Conseil d'administration

M. Walder précise que le Conseil administratif n'a pas encore reçu le rapport du bureau Résonance Ingénieurs conseils SA, ce qui ne devrait pas tarder.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Cité Léopard – Amendement de la DA 125-2014

La Société privée de gérance a envoyé une lettre au Conseil municipal et au Conseil administratif faisant état de ses démarches auprès des locataires qui sont à la recherche d'un appartement et qui devront être relogés. Un seul appartement était disponible. Il a donc été proposé à plusieurs locataires.

Courrier relatif à l'absence prolongée de M. Stephan Pollini

Le Service des votations et élections a adressé un courrier à la Ville de Carouge le 5 janvier faisant état de la démission de M. Pollini et indiquant que, conformément à l'art. 166 de la LEDP, le siège restera vacant jusqu'aux prochaines élections puisqu'il reste moins de six mois avant la fin de la législature.

Décisions ACG

La décision suivante est entrée en force : subvention en faveur de la rénovation du Grand Théâtre. Les conseillers municipaux peuvent trouver les documents relatifs sous l'onglet ACG du CMnet.

Invitation de la Coordination des villes de Suisse romande

La prochaine rencontre aura lieu le 27 mars dans l'après-midi à Delémont sur le thème des programmes cantonaux d'intégration. L'invitation est sur CMnet et des détails supplémentaires suivront.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 136-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 604'800.- TTC POUR LA PIÉTONISATION D'UNE PARTIE DE LA RUE ST-JOSEPH ET DE LA PARTIE NORD DE LA PLACE DU MARCHÉ, POUR DES BACS D'ORANGERIE ET DES PLANTATIONS, AINSI QUE POUR LA MISE EN PLACE DE COFFRETS ÉLECTRIQUES**

Ce projet a été pris en considération à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2014 et renvoyé en commission Urbanisme-mobilité-aménagements

Celle-ci s'est réunie à deux reprises, le 18 novembre 2014 et le 13 janvier 2015 et les rapports ont été établis par M. Voignier et M. Etienne.

La Présidente ne peut pas demander à M. Voignier s'il a quelque chose à ajouter à son rapport puisqu'il est absent ce soir. En revanche, elle demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La Présidente signale que, lors des discussions en commission, ce texte a fait l'objet de deux amendements. Le premier concerne un montant de CHF 100'000.- qui serait retiré de la délibération, montant qui était prévu pour les bacs. Le deuxième concerne la mise en place des bornes amovibles. Le premier projet prévoyait quatre bornes amovibles. Par mesure d'économie, la commission a retenu l'option d'installer deux bornes amovibles et deux bornes fixes à l'entrée de la zone. Les deux bornes fixes seraient placées à l'extérieur et les deux bornes amovibles au milieu.

Chacun des amendements a été accepté par 7 oui, 4 non et 1 abstention.

La commission a préavisé favorablement la délibération amendée par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion, après avoir précisé qu'elle fera d'abord voter le premier amendement, puis le deuxième et enfin la version finale de la délibération.

M. Morex a proposé le premier amendement. Il relève que, d'une part, cette portion de rue est assez courte et, d'autre part, il est impossible d'installer du côté pair un quelconque mobilier urbain puisque l'espace est occupé essentiellement par des terrasses de café. Il n'y a donc que sur le côté impair que du mobilier urbain (bacs à fleurs, etc.) pourrait être installé. Mais comme le Conseil administratif doit proposer une nouvelle charte sur l'aménagement du Vieux-Carouge, M. Morex pense qu'il est temps d'attendre. Au demeurant, il y a certainement à disposition au service travaux-voirie un ou plusieurs bacs dans lesquels des fleurs pourraient être plantées si nécessaire. Si la commune veut rendre cette rue accessible aux piétons, il est inutile de la surcharger de mobilier urbain, d'autant plus qu'un côté entier de la rue est déjà occupé par du mobilier de terrasses de café. Et quand le Conseil municipal discutera de la nouvelle charte, il pourra éventuellement décider de mettre quelques mobiliers urbains sur ce tronçon. L'amendement permet ainsi à la commune de faire provisoirement une économie de CHF 100'000.-

Mme Stebler se réjouit que la délibération ait été votée par 12 oui. Du papier, on va enfin passer à la rue. Il faut aménager cette rue mais sans la surcharger. M. Morex vient de dire qu'il est temps d'attendre. Le groupe AGT a été d'une patience infinie depuis huit ans. Il se réjouit que les mentalités évoluent, que l'espace public va être rendu aux habitants, aux piétons, aux familles. Il soutiendra bien sûr la démarche, étant précisé qu'il n'a plus vraiment envie d'attendre.

M. Prod'hom indique que les Verts étaient favorables au projet en commission, où les deux amendements ont été approuvés. Ils ont cependant des réserves sur l'absence de végétalisation. Le Conseil administratif va utiliser certaines lignes budgétaires pour essayer malgré tout de réaliser un aménagement. Il ne faut pas avoir peur du vide, mais il faut faire attention à véritablement créer quelque chose dans ces zones piétonnes. Comme l'a dit M.

Morex, un côté de la rue est dédié aux terrasses des cafés et ne pourra pas être réaménagé. Mais pour la suite, le groupe des Verts sera attentif à ce que des plantations soient réalisées, afin de rendre agréable la zone pour les habitants. Il votera les deux amendements et il se réjouit que cette zone piétonne puisse enfin aboutir. Il se réjouit également que la délibération ait été préavisée favorablement à l'unanimité par la commission.

La Présidente précise que le premier amendement concerne la végétalisation : soit le montant de CHF 100'000.- est directement intégré dans la délibération soit, comme le propose l'amendement, le conseiller administratif en charge, s'il veut intégrer quelques éléments verts, prendra le budget nécessaire sur d'autres lignes budgétaires.

Concernant le débat sur la végétalisation à Carouge, M. Baertschi tient à rappeler que la commune a une histoire. Traditionnellement, des plantations d'arbres ont été faites dans un rapport ville-campagne – il renvoie sur ce point au rapport de Corboz. L'introduction systématique de bacs avec des plantes plus ou moins adaptés, plus ou moins compatibles avec la vision d'un centre urbain avaient pour but de mettre des obstacles aux voitures. Aujourd'hui, il faut dépasser cette vision et se rendre compte que c'est la polyvalence qui fait vivre les places carougeoises : par exemple, la place de Sardaigne accueille une patinoire, puis une exposition agricole, puis une braderie, etc. Il est temps que la commune cesse d'installer partout des bacs mal conçus, qu'elle trouve un système polyvalent, adaptable et qu'elle arrête de vouloir geler l'espace public.

M. Mützenberg indique que le groupe socialiste soutient les deux amendements. Il revient sur celui qui concerne l'aménagement provisoire et les bacs. Dans la commission, un accord n'a pas été trouvé sur le type d'aménagement ni sur un certain souci de préserver l'aspect historique de ces rues. Il est important d'insister sur le fait qu'il faudra malgré tout aménager cette zone, qui ne peut pas être entièrement vide si la commune entend en faire une zone piétonne, même une fois par semaine. Autrement, cela apportera de l'eau au moulin de certains esprits chagrins qui disent que cette zone piétonne est triste, qu'il n'y a aucune ambiance à part le samedi ou le dimanche justement parce que la zone n'est pas bien aménagée et ne donne pas envie de s'y promener. Il est donc important de réaliser un aménagement convivial, qui égaye un peu la zone. M. Mützenberg sera vigilant à ce que, même sans le montant de CHF 100'000.-, un budget soit trouvé dans d'autres lignes budgétaires pour qu'un aménagement soit réalisé et que la convivialité de cette zone soit renforcée, au risque sinon de rater l'objectif de rendre cet endroit attirant.

L'intervention de M. Maulini se situe entre les deux interventions qui viennent d'être faites. Un lieu convivial ne peut pas se décréter, mais il peut se réfléchir. M. Maulini est assez sensible au vide, il trouve que la nature se charge toute seule de remplir le vide – les habitants et les occupants s'en chargeront aussi. S'il devait inciter à faire des travaux, il consulterait des artistes plutôt que des architectes ou des paysagistes, parce qu'ils peuvent aider à trouver des idées nouvelles. Il souligne que Carouge a un grand rapport à l'artistique, dans tous les domaines.

M. Ben Chaabane soutient l'amendement de M. Morex. Mais il attire l'attention du Conseil administratif sur le fait que les trottoirs de la rue Saint-Joseph sont parfois trop étroits. Il est passé à cet endroit avec une poussette et il pense que si des bacs à fleurs sont ajoutés, il faut faire en sorte que ces aménagements ne gênent pas les passants. Il faut attendre l'issue du recours. S'il n'y a plus de voitures dans cette rue et que cette dernière est totalement piétonne, installer des bacs à fleurs sera une bonne chose.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente propose au Conseil municipal de voter les deux amendements l'un après l'autre. Le premier amendement propose de supprimer de la délibération un montant de CHF 100'000.- prévu pour les bacs mais d'utiliser des lignes

budgétaires régulières pour mettre en place des aménagements légers et provisoires. Le deuxième amendement concerne les bornes amovibles : au lieu de placer quatre bornes amovibles, seulement deux bornes amovibles seraient installées, qui seraient centrales, et deux bornes fixes seraient installées sur les deux côtés.

Le premier amendement est accepté à l'unanimité.

Le deuxième amendement est accepté à l'unanimité.

La Présidente donne lecture du dispositif de la délibération ainsi amendée, délibération qui s'appellera «136-2014 A » :

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal décide

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation d'un montant global de CHF 400'000.- TTC pour l'installation de bornes dont la moitié rétractable, délimitant une zone piétonne sur une partie de la rue St-Joseph et sur la partie Nord de la place du Marché, ainsi que pour la mise en place de coffrets électriques.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de CHF 400'000.- au moyen de 20 annuités, dès 2016 sous rubrique 62.000.
4. De charger le Conseil administratif d'évaluer l'opportunité d'amender les règlements sur les terrasses et l'occupation du domaine public pour ce qui concerne la spécificité de la zone piétonne.

La délibération ainsi amendée est approuvée à l'unanimité.

5. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 137-2014 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 74'000.- TTC DESTINE A L'INSTALLATION D'UN PLAN D'EAU ET D'UN CORDON BOISE SUR LA PARCELLE DE GRANGE-COLLOMB (PARCELLE N° 723)**

Ce projet a été pris en considération à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2014 et renvoyé en commission Développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 22 janvier 2015 et le rapport a été établi par M. Ben Chaabane.

La Présidente demande si M. Ben Chaabane a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Ben Chaabane répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 8 oui, 1 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

Lors du tour de pré-consultation, M. Baertschi avait demandé, puisque cet espace immergé n'est pas directement en relation avec la Drize, ce qu'il en était d'un éventuel lien. Il voit dans les documents qui ont été remis aux conseillers municipaux que ce secteur se trouve dans une zone de danger faible de débordement. En cas de crues centenaires ou bicentenaires, il y a une possibilité d'inondation. On voit aussi que les bâtiments communaux à proximité

risquent d'avoir un peu les pieds dans l'eau. M. Baertschi demande si, dans le cadre des travaux à réaliser, une réflexion a été menée à ce sujet.

M. Walder répond que cet aspect a été discuté en commission. Un plan présenté à la commission montrait que le point d'eau ne faisait pas partie de la zone inondable. Il n'y a donc aucun lien à faire entre le point d'eau et une éventuelle inondation : le point d'eau n'aura aucune conséquence en cas de crues.

Mme Marti indique que les Verts voteront cette délibération. Ils sont pour le maintien de la faune et de la flore en ville et pour la réintroduction d'espaces d'eau qui manquent cruellement en Suisse. Mme Marti salue par ailleurs l'aspect pédagogique de ce projet, aspect recommandé il y a plus de deux cents ans par Rodolphe Töpffer, c'est-à-dire ne pas rester en classe mais aller sur le terrain pour apprendre la biologie notamment. Les Verts voteront cet excellent projet.

M. Etienne signale que le parti socialiste soutiendra la délibération car il faut favoriser les points d'eau sur le territoire communal et la faune liée à ces plans d'eau (salamandres, tritons) qui a payé un lourd tribut à l'urbanisation. Il est important de réintroduire ce type de milieu. M. Etienne se réjouit que de telles actions puissent avoir lieu sur le territoire communal. En revanche, concernant la clôture, il est toujours gêné quand on met la nature en cage. Il a bien conscience qu'il s'agit d'un milieu urbain et que des précautions doivent être prises, notamment pour la sécurité des citoyens, ce d'autant plus qu'il s'agit aussi d'un lieu de loisirs (joggeurs, promeneurs, personnes qui promènent leurs chiens). Mais il invite le Conseil administratif à prendre toutes les précautions pour intégrer la clôture le mieux possible, en ne la mettant pas les pieds dans l'eau mais en laissant une zone de transition, notamment pour que l'accès des élèves se fasse au mieux. Il ne faudrait pas avoir simplement une prairie avec une clôture autour d'un plan d'eau. M. Etienne insiste ensuite sur le suivi des actions et des mesures qui sont mises en place sur le territoire carougeois pour introduire de la biodiversité. Bien souvent, ces actions sont mises en place pour une année ou deux et ensuite quelque peu abandonnées. On perd ainsi la qualité des objectifs que l'on voulait atteindre. M. Etienne invite donc le Conseil administratif à prendre également des précautions quant au suivi et à l'entretien de ce plan d'eau. Il termine son intervention en réitérant que le parti socialiste votera favorablement la délibération.

M. Morex annonce que le groupe PLR ne reviendra pas non plus sur la délibération. Il relève ensuite qu'en commission, on lui a expliqué qu'on ne met pas une barrière autour d'une marre naturelle – ce qui paraît logique. Ici, la commune en met une parce qu'il s'agit de quelque chose de nouveau. Serait-il imaginable qu'après quelques années, cette clôture puisse être enlevée ?

M. Walder ne peut pas répondre à cette question, ni à M. Etienne. Comme mentionné en commission, les autorités de la Ville de Carouge ne souhaitent pas mettre une barrière. Si elles pouvaient s'en passer, elles s'en passeraient. La question doit être étudiée aussi sous l'angle juridique. En effet, en cas d'accident dans un milieu naturel, la commune n'est pas responsable. Mais sa responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident lié à l'action humaine. Si le dispositif peut être allégé, le Conseil administratif l'allègera.

Mme Stebler indique que le groupe A Gauche Toute ! soutiendra la réalisation de la mare. Elle souligne également l'aspect pédagogique du projet : les classes pourront aller étudier de près la nature, les animaux, les fleurs. Elle rappelle ensuite qu'ils étaient plusieurs à demander un petit aménagement, comme un banc et une table en bois, pour que l'on puisse dessiner, observer ou se reposer. Comme l'a dit M. Etienne, il s'agit d'un lieu de loisirs et le projet doit aussi tenir compte des promeneurs. Enfin, elle partage l'avis d'autres intervenants

sur la barrière. Il serait bon de l'enlever, mais la commune doit aussi prendre ses responsabilités, en particulier vis-à-vis des enfants.

La voix négative lors du vote en commission était celle de M. Gerster, qui ne va pas changer d'avis. Comme il l'a dit brièvement en commission, il ne croit pas que cette mare artificielle pourra vivre toute seule mais qu'elle va nécessiter beaucoup d'entretien et d'aide de la part de l'homme pour qu'elle puisse continuer à vivre. Il a malgré tout fait l'effort de voir s'il pouvait se convaincre du contraire. Il s'est promené dans la zone, il a discuté avec des amis qui habitent le secteur, il a parlé avec des amis de sa fille puisque cette dernière est au cycle de Drize. Les réponses qu'il a obtenues vont dans le sens malheureusement de ce qu'il pensait. Il espère que les professeurs de biologie sauront donner suffisamment de force à leur projet pour convaincre leurs élèves, mais les adolescents ont plutôt répondu : « Super, on va pouvoir aller chasser la grenouille. » Il tient à dire qu'il n'a pas présenté la chose de manière négative, mais les premières réactions des riverains étaient : « Mais pourquoi la commune vient nous mettre un marais, avec les moustiques, les grenouilles qui vont faire du bruit ! » M. Gerster préférerait que cet argent soit mis dans le PAV pour la renaturation de la Drize. M. Etienne souhaite ramener des plans d'eau dans la ville, mais M. Gerster souligne que l'endroit se trouve au tout début de la ville et que, de plus, la Drize coule à proximité. Fort de ces arguments, M. Gerster maintiendra sa position négative sur ce projet.

M. Walder souligne que le projet a été discuté autant avec le cycle de Drize qu'avec l'école de la Vigne rouge. Comme le montre le courrier qui a été remis en commission, le projet bénéficie d'un soutien et d'un engagement forts tant du doyen que de la directrice du cycle de Drize, qui veulent insérer le projet dans le cursus scolaire. Le projet n'est donc pas issu uniquement de l'initiative d'un professeur de biologie. Des discussions ont eu lieu avec le directeur du cycle de Pinchat qui souhaite aussi développer des espaces de biodiversité pour sensibiliser les élèves à la nature. Le projet répond donc à un besoin pédagogique. Au-delà des aspects de biodiversité et du manque cruel de batraciens sur le territoire carougeois, il y a la volonté de sensibiliser les jeunes générations au respect de la nature. Et le fait que Pro Natura travaille à la création de ce plan d'eau et l'utilise ensuite dans un but pédagogique est aussi une garantie que ce plan d'eau ne sera pas abandonné dans une année ou deux. Enfin, c'est justement parce que certains élèves ne sont pas conscients de l'importance de ces espaces qu'il faut développer ce genre de projet, afin de les rendre conscients.

M. Maulini invite d'abord la Présidente à transmettre à M. Gerster qu'il apprécie et retient que ce dernier est favorable à la renaturation de la Drize sur le périmètre du PAV – c'est déjà un grand pas. Il demande ensuite quelle est la profondeur de ce plan d'eau, qui fera 20 mètres sur 8.

Des membres de la commission lui répondent que la profondeur sera de 40 à 60 cm.

M. Etienne ajoute que les mares ne doivent pas être trop profondes, sinon elles attirent la grenouille qui coasse très fort.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 19 oui, 2 non et 2 abstentions.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 139-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 1'113'120.- TTC EN VUE DU REMPLACEMENT ET DE L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR LE SERVICE VOIRIE, ESPACES VERTS ET MATERIEL

Ce projet a été pris en considération à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2014 et renvoyé en commission Entretien du Domaine Public.

Celle-ci s'est réunie le 8 janvier 2015 et le rapport a été établi par M. Maulini

La Présidente demande si M. Maulini a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Maulini répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Marti observe que, contrairement à la délibération précédente, celle-ci n'a rien de vert si ce n'est qu'elle concerne les espaces verts. Les Verts la soutiendront malgré tout. Personnellement, elle regrette qu'en 2015, il n'existe pas encore de véhicules pour le ramassage des ordures qui utilisent un autre carburant que du diesel. Le chef de la voirie a convaincu la commission qu'il n'y avait pas d'autres types de véhicules. Mme Marti espère par ailleurs que ces véhicules auront véritablement un usage transversal au service.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

7. MOTIONS

1. Motion 42-2014 R : Pour le respect du paiement des cotisations sociales et fiscales, des conventions collectives, de l'égalité entre hommes et femmes et de la formation d'apprentis dans le cadre d'appels d'offres communaux

Cette motion a été prise en considération le 25 février 2014 et renvoyée en commission des Règlements.

Celle-ci s'est réunie le 15 janvier 2015 et le rapport a été établi par M. Mützenberg.

La Présidente demande si M. Mützenberg a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

La Présidente signale que, lors de la commission, deux amendements ont été proposés. Le premier enlève le mot « systématiquement » à la première ligne de la première invite, qui devient : « A s'assurer que dans le cadre des appels d'offres communaux lors de procédures de gré à gré, sur invitation ou publiques que les entreprises soumissionnaires et les sous-traitants fournissent les attestations concernant le personnel en matière d'assurances sociales et que les cotisations y relatives soit payées. »

Le deuxième enlève le mot « étranger » à la troisième ligne de la seconde invite, qui devient : « A s'assurer que les entreprises qui soumissionnent pour la commune ainsi que leurs sous-traitants soient liées à la convention collective de travail de leur branche, qu'elles s'acquittent de leurs obligations en matière d'impôts à la source pour le personnel, qu'elles s'engagent à respecter l'égalité entre hommes et femmes, en particulier au niveau des salaires et de tenir compte dans les critères d'adjudications de la formation d'apprentis.

La commission a préavisé favorablement la motion amendée par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Morex signale que le groupe PLR acceptera la motion pour la simple et bonne raison qu'avec ces deux amendements, la motion ne fait qu'introduire ce que la commune fait déjà. La commission a donc passé du temps à discuter d'une motion qui enfonce simplement des portes ouvertes.

M. Barthassat votera également la motion, même si elle ne fait effectivement qu'enfoncer des portes ouvertes. Il semblerait que le parti socialiste ne fasse pas confiance à son Conseil administratif – ce que M. Barthassat peut comprendre. Néanmoins, le groupe PDC votera cette motion.

M. Monney invite la Présidente à transmettre à M. Morex qu'il ne s'agit pas d'enfoncer des portes ouvertes. Des cas de sous-traitance à l'Etat de Genève ont été dénoncés dans la construction de l'hôpital. Le problème de la sous-traitance peut se produire dans toute administration. C'est pour éviter ce genre de problématiques que le parti socialiste a déposé cette motion, mais aussi pour tenir compte du critère « apprenti ». Certaines communes ne tiennent pas compte de ce critère. Il est important que Carouge mette en avant la formation d'apprentis. C'est donc un critère qui sera pris en considération lors des adjudications, ce qui est une bonne chose pour la commune de Carouge.

Mme Stebler annonce que le groupe A Gauche Toute ! soutiendra la motion, qui ne fait pas qu'enfoncer des portes ouvertes. Le jour où cette motion était discutée, une société qui n'avait versé ni cotisations sociales ni salaires en était à sa quatrième faillite frauduleuse. A l'hôpital, au CEVA, partout, on a profité de la sous-traitance pour ne pas respecter les conventions collectives ou l'égalité de salaire entre hommes et femmes – la différence salariale est encore entre 18 et 20%. Il faut sans cesse des piqûres de rappel. Il faut sans cesse surveiller. Mme Stebler ajoute que, dans le canton de Genève, les faillites frauduleuses sont rarement poursuivies. Il est très facile de ne pas payer les cotisations sociales et les salaires et de recommencer sur un autre chantier. Cette motion n'est vraiment pas de trop. Au contraire, il faudra vérifier que tous les critères soient respectés, surtout par les sous-traitants, qui sont très nombreux sur les chantiers publics.

Mme Marti indique que les Verts soutiendront la motion. Ce n'est pas parce que Carouge a trois conseillers administratifs de gauche qu'il ne faut pas rappeler, répéter, réclamer un certain nombre de choses. Par exemple, l'égalité homme-femme n'est pas du tout réalisée, même si elle l'est peut-être dans les salaires des collaborateurs de la commune. S'il est décidé de faire une manifestation nationale le 7 mars pour l'égalité homme-femme, c'est bien parce que cette égalité n'est pas réalisée. Mme Marti ne pense pas que Carouge soit bien meilleure que tous les autres dans ce domaine.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la motion.

La motion est acceptée par 22 oui, 0 non et 1 abstention.

2. Motion 48-2014 R : Pour la gratuité des activités physiques pour les aînés

Cette motion a été prise en considération le 23 septembre 2014 et renvoyée en commission des Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 9 décembre 2014 et le rapport a été établi par M. Mino.

La Présidente demande si M. Mino a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Mino répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 7 oui, 3 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Martin indique que les motionnaires (Mme Stebler, M. Mützenberg et elle-même), après les échanges intéressants et approfondis en commission des Affaires sociales, ont encore réfléchi et proposent aujourd'hui un amendement aux invites de la motion. Ils proposent de remplacer les deux invites actuelles de la motion par une seule nouvelle invite : « Le Conseil municipal de la Ville de Carouge invite le Conseil administratif à étudier la mise en place d'un forfait accessible à tous permettant de favoriser et de développer des activités physiques pour les aînés ».

La Présidente en conclut qu'il ne serait plus question de gratuité de toutes les activités physiques pour les aînés mais de la mise en place d'un forfait accessible à tous qui permettrait de favoriser et de développer des activités physiques pour les aînés.

M. Mützenberg précise que la proposition d'amendement vise à prendre en considération certaines remarques faites en commission, où il a notamment été question de la politique de l'arrosage ou du fait de garantir que tout le monde a accès à ces cours gratuits sans aucune condition. Si certains se sont félicités que la proposition soit en phase avec la politique sportive de la commune, d'autres (en tout cas un certain représentant de la commune) ont noté un décalage avec la politique sociale de la commune. Les motionnaires ont donc pris en compte ces remarques en proposant une nouvelle formulation, qui permet malgré tout de répondre à un des principaux problèmes que veut résoudre la motion, c'est-à-dire que les personnes âgées puissent faire des cours, voire plusieurs cours sans avoir une limite au niveau financier. Le club des aînés ne pratiquant pas de tarif dégressif, les personnes qui veulent faire plusieurs cours doivent dépenser un montant important. C'est en particulier cette catégorie de personnes que la motion visait et continue, dans sa nouvelle formulation, à viser. Ce forfait, qui pourrait être une sorte de passeport mouvement, une somme symbolique, doit leur permettre de faire plusieurs activités physiques sans avoir de limite au niveau financier. La nouvelle formulation est suffisamment souple pour que le Conseil administratif puisse réfléchir à la forme du forfait et revenir avec des propositions au Conseil municipal qui respectent l'esprit de la motion qui avait été discutée en commission.

M. Barthassat pense que la motion part d'un bon sentiment. Il se souvient qu'à l'époque, le PDC avait proposé un chèque sport et culture pour les jeunes. La gauche était montée aux barricades : pourquoi tout le monde, alors qu'on n'est pas tous égaux ? Ou encore : les enfants qui ont de l'argent ne doivent pas en bénéficier, mais seulement les enfants qui ont moins d'argent. Et la mesure est difficile à mettre en place, etc. La gauche avait voté contre cette proposition. Evidemment, les enfants ne votent pas, mais les personnes âgées votent. Quand M. Barthassat voit la liste des candidats des Verts et des socialistes, il se dit qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même et que ces partis sont plus concernés par les personnes âgées que par les jeunes...

La Présidente invite M. Barthassat à rester dans le sujet.

M. Barthassat regrette cette attitude. Il souhaite savoir si les motionnaires ont réfléchi à un montant du forfait et aux coûts qu'engendrerait cette mesure.

M. Gerster partage les interrogations de M. Barthassat. Il ne faudrait pas que, par cette mesure, l'offre à Carouge devienne un aspirateur pour des personnes qui habitent d'autres communes, créant une sorte de tourisme pour ces activités physiques. M. Gerster n'est pas opposé à un forfait, à la condition qu'il soit réservé à la population carougeoise.

La Présidente demande à M. Gerster s'il propose formellement d'amender la motion.

M. Gerster propose l'amendement suivant : « un forfait accessible à tous *les habitants de Carouge* ».

M. Morex soutient l'amendement de M. Gerster, mais il ajoute l'élément suivant. On peut entrer au club des aînés à 55 ans. A 55 ans, certains ont encore des revenus importants. La commune ne va pas leur offrir un bon pour aller faire du sport alors qu'ils ont probablement des abonnements à la saison dans des stations de ski. Le forfait doit être réservé aux membres du club des aînés qui sont bénéficiaires de l'AVS. En effet, tant qu'on n'est pas à l'AVS, on a les moyens de se payer des cours au club des aînés. M. Morex propose donc d'amender la motion en précisant que le forfait est réservé aux bénéficiaires de l'AVS, sachant qu'on n'est pas tous bénéficiaires de l'AVS au même âge. Par ailleurs, la nouvelle invite proposée par les motionnaires n'est pas assez précise puisqu'elle demande seulement au Conseil administratif d'étudier un forfait. Le Conseil administratif proposera-t-il un forfait à CHF 100.- ? A CHF 150.- ? A CHF 200.- ? Doit-il faire plusieurs propositions ?

Mme Stebler, qui est aussi une initiatrice de la motion, se souvient qu'une conseillère municipale du PDC voulait un jour profiter des travaux pour rendre gratuite l'entrée de la piscine – et c'est ici qu'on parle d'aspirateur, alors que la motion concerne les personnes dès 55 ans ! Pour ce qui est de la gratuité, on est en dehors des rapports marchands, on n'en a pas l'habitude. Mais en réalité il n'y a pas de gratuité. Simplement, on ne paiera pas deux fois, puisque tout se paie par l'impôt. Les aînés ont produit des richesses toute leur vie, ils ont élevé leurs enfants et Mme Stebler peut assurer que ceux qui font de la gym avec elle n'ont pas tous un deuxième pilier. Beaucoup des amis de Mme Stebler touchent CHF 2'400.-, CHF 2'600.- ou CHF 3'000.- et ne peuvent pas faire deux ou trois cours, à CHF 300.- par trimestre, sachant que le tarif au club des aînés n'est pas dégressif. La motion est basée sur de cette constatation. Elle permettra aussi de simplifier la situation pour le club des aînés qui doit parfois insister pour que les gens paient. Mme Stebler revient ensuite sur la gratuité. L'école, les pompiers, la voirie sont gratuits : on ne paie pas deux fois, mais on paie par nos impôts. Par exemple Seattle, Châteauroux, Crans-Montana ont introduit la gratuité des transports publics, avec l'aide des commerçants. Ces villes ont gagné à long terme en santé, en diminution de la pollution et les budgets publics n'ont pas été affectés. Il serait bon qu'une commission reçoive un jour Paul Ariès, par exemple, pour parler de la gratuité. On dit toujours que tout a un prix et qu'il faut payer. Mais on a déjà payé.

Mme Stebler souligne que les aînés ont produit des richesses, qu'ils ont moins d'argent mais qu'ils ont du temps. On leur dit de faire de la gym, que c'est bon pour la mémoire, pour l'autonomie, pour les rapports humains et sociaux, et si possible de prendre des cours avec des moniteurs qui sont formés, parce que les aînés sont plus fragiles. Si la commune pouvait offrir ces cours à ses aînés, comme elle offre quelques fois des repas ou qu'elle met à disposition une salle, cela encouragerait les aînés à faire de la gym. Mme Stebler suggère qu'un jour, une commission se penche sur tout ce qui est gratuit, ce qu'on ne paie pas deux fois parce qu'on le paie à travers l'impôt. Elle défend bien sûr l'amendement puisque cette gratuité n'est pas encore acceptée, mais elle signale que le rapport « Réponses à la proposition faite dans le projet de réforme de la prévoyance vieillesse 2020 » mentionne qu'un quart des seniors n'arrive plus à vivre avec l'AVS - beaucoup n'ont pas de deuxième pilier, ils font partie des précaires et des pauvres. Avec cette gratuité ou ce forfait, la

commune encourage les aînés à faire de la gym. Mme Stebler ajoute pour finir que le rapport de la commission des Affaires sociales, qui est excellent, indique que 40% des aînés font de la gym. Ce rapport donne une vision claire. Au Conseil administratif de voir concrètement comment réussir à favoriser la gym, qui maintient en forme, qui développe les rapports sociaux et comment faire en sorte que les aînés puissent y faire des cours deux ou trois fois par semaine.

M. Maulini est partiellement d'accord avec la proposition de M. Morex. Il trouve que 55 ans est un peu jeune, mais que 65 ans est un peu âgé. Il fait partie des seniors qui s'entraînent gratuitement pour la course de l'Escalade. L'âge à partir duquel les seniors peuvent s'entraîner gratuitement est 60 ans. Et il n'y a pas de conditions de revenus – on n'est pas égaux non plus devant l'usure de l'existence.

La Présidente demande si M. Maulini propose formellement un amendement.

M. Maulini propose effectivement un amendement qui préciserait « à partir de 60 ans ».

M. Mützenberg réagit à quelques remarques qui ont été faites. Les motionnaires auraient peut-être pu être plus précis, mais il s'agissait de proposer un amendement qui renvoie au Conseil administratif le soin d'étudier différentes options, à lui de revenir avec des propositions chiffrées. M. Mützenberg – mais aussi probablement le groupe socialiste – pourrait se rallier à l'amendement de M. Gerster. Il pense effectivement qu'un appel d'air risque de se produire si ce forfait est valable pour tous les habitants des communes environnantes. Concernant ensuite la question de l'âge, il rejoindrait plutôt l'amendement de M. Maulini que celui de M. Morex. Il serait possible de mettre une limite non pas sur le revenu mais sur l'âge, pour que ceux qui ont entre 55 ans et 60 ans et qui ont peut-être plus de revenus ne bénéficient pas du forfait.

M. Morex réagit également à quelques remarques qu'il a entendues. Non, tout le monde ne paye pas deux fois puisqu'une partie de la population ne paie pas d'impôts. Par ailleurs, les personnes en précarité sont prises en charge par le service social de la Ville de Carouge. M. Morex est persuadé que, si ces personnes demandent au service social de les aider pour qu'elles puissent suivre des cours au club des aînés, le service social y pourvoit.

M. Ben Chaabane soutient l'amendement des motionnaires, mais revient sur la gratuité pour les aînés carougeois. Il aurait voulu savoir combien elle aurait coûté à la commune et pourquoi elle n'est pas envisagée. On sait que le sport est très important pour la santé des aînés. Une étude menée par une caisse d'assurance maladie a montré que les personnes âgées qui font du sport sont en meilleure santé que celles qui n'en font pas. M. Ben Chaabane est favorable à la gratuité pour les aînés, pour les cours donnés par le club des aînés.

M. Baud propose de renvoyer la motion en commission. Le Conseil municipal est en train de faire un débat de commission – 55 ou 60 ans ? Un forfait, mais de quel montant ? Il estime que les discussions sont reparties à zéro. Il n'a rien contre le fait d'étudier cette question plus à fond mais il faudrait le faire en commission.

M. Barthassat soutiendra la proposition de M. Baud. Il souhaite que le parti socialiste soit aussi exigeant avec lui-même qu'il l'est avec les autres. Souvent, quand des motions sont déposées, le parti socialiste demande le détail – combien de personnes seraient touchées, quels seraient les coûts, la mesure serait-elle répétée chaque année ou seulement ponctuelle, comment l'administration mettra en œuvre la mesure, etc. Le parti socialiste a par le passé été très détailliste sur des motions qui concernaient aussi des aspects social, culturel et sportif, mais il ne l'est pas du tout ce soir. Si la motion est renvoyée en

commission, M. Barthassat souhaite que le parti socialiste présente à la commune une étude qu'il aura lui-même établie, en calculant le nombre de personnes de 60 ou 65 ans qui pourraient bénéficier de ce forfait à Carouge et en évaluant les coûts de cette mesure chaque année. Sur le fond, la motion est bonne, mais sur la forme, elle aurait pu être mieux rédigée et mieux expliquée.

Mme Stebler remarque qu'on trouve les réponses à beaucoup de questions posées dans le rapport de la commission des Affaires sociales du 9 décembre 2014, lequel indique que l'on appelle « seniors » les personnes âgées de 55 ans au moins. C'est à la charge du Conseil administratif de faire une proposition, mais le rapport mentionne notamment l'offre à Carouge ou combien il en coûterait à la commune (CHF 24'000.- ou CHF 34'000.-). Tous les chiffres figurent dans ce rapport excellent. Mme Stebler pense donc qu'il faut renvoyer la motion au Conseil administratif qui réfléchira à des options et fera une proposition qui tiendra compte des différentes remarques. Par ailleurs, elle a entendu que les aînés pourraient s'adresser au service social. En tout cas, les personnes âgées qui font de la gym avec Mme Stebler n'iront jamais au service social parce qu'elles considèrent que la gym est un loisir, mais aussi parce qu'elles n'ont rien demandé durant toute leur vie et qu'elles ne veulent pas aller montrer au service social qu'elles touchent CHF 2'600.- d'AVS seulement pour pouvoir suivre un deuxième cours de yoga. C'est un peu humiliant de devoir montrer ce que l'on gagne si on veut aller au deuxième cours – on n'est parfois pas fier de toucher CHF 2'600.- ou CHF 2'700.- d'AVS. Ce n'est pas dans la mentalité des aînés de s'adresser au service social. Mme Stebler est opposée à faire une différence entre les revenus : tous les aînés doivent pouvoir bénéficier du forfait. D'autant plus qu'autrement, le travail de vérification serait compliqué pour le service social, le club des aînés et la commune. Avoir un passeport mouvement ou un forfait pour tous facilitera les choses. Et sachant que les aînés sont toujours plus nombreux, si les salles sont disponibles pour faire du sport, ils seront de plus en plus à faire de la gym. Il faut faciliter l'administratif, ne pas demander les revenus et voir ce qui peut être mis en œuvre afin que chacun puisse faire de la gym pour être en bonne santé.

Mme Marti relève qu'il est peut-être regrettable que les motionnaires n'aient pas présenté leur amendement en commission, mais c'est précisément suite à la séance de commission que cet amendement est proposé, afin de prendre en compte les remarques émises sur la gratuité. Plutôt que de renvoyer la motion à une énième commission, Mme Marti suggère que le Conseil municipal la vote ainsi amendée et la renvoie au Conseil administratif.

M. Monney invite la Présidente à transmettre à M. Baud que toutes les explications ont été données en commission. Le rapport fait 12 pages. Les motionnaires présentent cet amendement parce qu'ils ont entendu les doléances faites en commission et qu'ils en ont tenu compte. M. Baud n'était pas présent à cette séance. Mme Cotillon qui le remplaçait n'a pas posé une seule question pendant les deux heures de débat – il fallait poser les questions à ce moment-là. Les choses sont claires. Il ne sert à rien de renvoyer la motion en commission. Il faut maintenant que le Conseil administratif fasse des propositions et c'est alors que le sujet retournera en commission pour une discussion sur l'aspect financier.

M. Baud a lu le rapport. Il constate qu'il est souvent fait mention de cours complets, et non pas de cours parce que les gens manqueraient d'argent. Le Conseil municipal était parti sur l'idée d'une gratuité, et maintenant il est question de forfait. La motion est vidée de sa substance. M. Baud ne reconnaît plus la motion que le Conseil municipal avait prise en considération. Il faut la renvoyer en commission, ou tout du moins la représenter nouvellement écrite. Si, pour toutes les motions, le Conseil municipal ajoutait en plénière des éléments ou, comme ici, traçait l'intégralité des invites pour les remplacer par une autre, il ne s'en sortirait plus. Le groupe UDC ne peut pas accepter une telle façon de procéder.

La Présidente rappelle que la motion a été prise en considération et renvoyée en commission. Le processus normal veut que cette motion revienne devant le Conseil municipal. Il est possible de proposer des amendements au moment du vote en plénière. Dans le cas où l'amendement proposé par Mme Martin était accepté et que des conseillers municipaux ne se retrouvaient plus dans la nouvelle version, la Présidente imagine qu'ils devraient soit s'abstenir, soit voter contre la version amendée.

Mme Marti revient sur la remarque de M. Baud concernant la nouvelle invite et la substance de la motion. Elle avait le même souci quand on lui a parlé de cet amendement. En fait, ce dernier respecte entièrement les considérants de la motion qui prévoient de proposer du mouvement et des cours aux aînés. Par conséquent, il peut être voté.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente mettra d'abord aux voix l'amendement présenté par Mme Martin...

M. Baud demande formellement que la motion soit renvoyée en commission.

La Présidente suspend la séance quelques instants, le temps de vérifier le règlement.

La Présidente met aux voix la demande formelle de M. Baud de renvoyer la motion en commission.

La proposition de renvoyer la motion en commission des Affaires sociales est refusée par 17 non, 4 oui et 2 abstentions.

La Présidente met aux voix l'amendement proposé par Mme Martin, qui consiste à remplacer les deux invites par l'invite suivante : « étudier la mise en place d'un forfait accessible à tous permettant de favoriser et de développer des activités physiques pour les aînés ».

L'amendement est accepté par 19 oui, 1 non et 3 abstentions.

La Présidente met aux voix la proposition d'amendement de M. Gerster, qui consiste à préciser « [...] un forfait accessible à tous *les habitants de Carouge* [...] ».

L'amendement est accepté par 20 oui, 1 non et 2 abstentions.

La Présidente en vient ensuite aux deux propositions d'amendement relatives à l'âge. M. Morex propose d'introduire une limite à l'âge de l'AVS. Elle suppose que ce serait 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes.

M. Morex précise que son amendement ne mentionnerait pas d'âge, mais seulement le fait de toucher l'AVS. Certains touchent l'AVS avant 65 ans. Et l'âge pour toucher l'AVS est souvent modifié.

La Présidente note que M. Morex propose d'amender la motion en mentionnant « au bénéfice de l'AVS ». M. Maulini propose, lui, « à partir de 60 ans ».

M. Morex observe que M. Maulini propose l'âge de 60 ans, alors que lui-même parle seulement de l'AVS. Or, des personnes sont à l'AVS à 58 ans.

La Présidente met d'abord aux voix la proposition d'amendement la plus éloignée du générique, c'est-à-dire la plus précise, qui consiste à préciser « [...] un forfait accessible à tous les habitants de Carouge *à partir de 60 ans* [...] ».

L'amendement est refusé par 11 non, 8 oui et 4 abstentions.

La Présidente met aux voix l'amendement proposé par M. Morex, qui consiste à préciser « [...] un forfait accessible à tous les habitants de Carouge *en âge d'AVS* [...] »

L'amendement est accepté par 18 oui, 1 non et 4 abstentions.

La Présidente met aux voix la motion ainsi modifiée, en rappelant que l'invite a été ainsi amendée : « à étudier la mise en place d'un forfait accessible à tous les habitants de Carouge en âge d'AVS permettant de favoriser et de développer des activités physiques pour les aînés ».

La motion ainsi amendée est acceptée par 22 oui, 1 non et 0 abstention.

3. Motion 49-2014 R : Pour étudier la mise en place d'un espace public dans le futur bâtiment de l'EPI

Cette motion a été prise en considération le 23 septembre 2014 et renvoyée en commission des Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 9 décembre 2014 et le rapport a été établi par M. Mino.

La Présidente demande si M. Mino a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Mino répond par la négative.

La Présidente signale que, lors de la cette commission, l'amendement suivant a été proposé : « invite le Conseil administratif à étudier la mise en place d'un espace public ouvert tous les jours, permettant d'assurer la convivialité des habitants du quartier ».

La commission a préavisé favorablement la motion amendée par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Prod'hom, l'un des signataires de la motion, rappelle que le périmètre est en forte évolution : 335 logements vont être réalisés, les premiers nouveaux habitants s'installeront à partir du mois d'avril 2015, à terme il y aura plus de 1'000 habitants. Et l'école va être agrandie. Le périmètre n'est pas pourvu de lieux comme une buvette ou un endroit où prendre un café, qui contribueraient à créer un lien social fort entre les habitants. Les motionnaires sont favorables à l'amendement proposé en commission. M. Prod'hom rappelle que la convention qui liait la commune avec la fondation Emma Kammacher prévoyait la création d'une buvette. En raison des besoins de la commune, des locaux parascolaires et un restaurant scolaire, qui sont d'une plus grande utilité, occuperont ces espaces. Il faut par ailleurs savoir qu'avec le boulodrome, avec la future piscine, des solutions se dégageront, mais de l'autre côté de la route. Du même côté de la route, quand l'espace occupé par le bureau des autos sera donné à la Ville de Carouge, le Conseil administratif pourra étudier comment mettre à profit cet espace magnifique. C'est la raison pour laquelle les motionnaires sont favorables à l'amendement, qui soutient la nécessité de faire quelque chose pour les habitants de ce secteur mais qui laisse la porte ouverte pour trouver de bonnes solutions, adéquates et réfléchies, au bon moment.

Mme Stebler observe que le quartier est un quartier à bas revenu, qu'il est très précaire, qu'il n'y a pratiquement pas de mixité sociale. La cité Familia va dans ce sens aussi, il y aura peu

de mixité. Les deux rapports que Mme Stebler a sous les yeux, « Mixité sociale et niveaux de revenus dans le canton de Genève » et « La précarité à Genève dans une optique territoriale », mentionnent que ce quartier est le plus précaire. Comme à la Tambourine, c'est-à-dire des quartiers très précaires qu'on délaisse souvent, on construit beaucoup sans se soucier des infrastructures nécessaires. La cafétéria ou la buvette qui serait réalisée répond à un besoin de base des habitants de se rencontrer. Actuellement, pour aller dans les restaurants et cafés, il faut traverser le carrefour. Il n'y a pas non plus de maison de quartier pour les jeunes dans le secteur. A l'époque, le PS avait lancé une initiative pour de grands terrains, mais il n'y en a finalement pas. Et il n'y a rien pour se réunir, pour boire un café ou un thé, pas de lieu où les habitants peuvent se rencontrer même s'ils ne sont pas les plus riches de la commune. Réaliser une infrastructure, une buvette ou une cafétéria, est le minimum pour que les habitants puissent se réunir et pour ne pas reproduire ce qui a été fait à la Tambourine où l'on ne trouve aucune infrastructure de ce type. Mme Stebler soutient bien sûr la motion. L'association des habitants, qui a passé en revue tout ce qui manque dans le quartier, soutient ce projet. Mme Stebler demande la bienveillance du Conseil municipal pour mettre à disposition des 3'000 ou 4'000 habitants de ce secteur où il n'y a rien un petit endroit tranquille où ils puissent se réunir, et peut-être prévenir les conflits, au lieu d'attendre chacun dans son coin dans les bistrotts aux alentours.

M. Baertschi relève que l'on est conscient depuis un certain temps de la problématique de ce quartier dont la population a triplé. Il faut non seulement étudier la création d'une buvette, mais aussi réfléchir à tout l'équipement à proximité, notamment dans le cadre des travaux liés à la piscine ou le boulodrome. On peut regretter que la fondation Emma Kammacher n'ait pas prévu un tel espace. M. Baertschi croit que plusieurs membres du Conseil font partie de cette fondation. Il ne sait pas comment la question a été gérée à ce niveau-là, mais il faut maintenant que la commune supplée à ces manques. Pour l'essentiel, M. Baertschi partage l'avis de ses préopinants.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix l'amendement accepté par la commission, qui est le suivant : « invite le Conseil administratif à étudier la mise en place d'un espace public ouvert tous les jours permettant d'assurer la convivialité des habitants du quartier ».

L'amendement est accepté par 17 oui, 0 non et 6 abstentions.

La Présidente met aux voix la motion ainsi amendée.

La motion ainsi amendée est acceptée par 17 oui, 0 non et 6 abstentions.

8. POSTULATS

Il n'y en a pas.

9. RESOLUTIONS

1. RM 12-2015 : Hier AGCS, aujourd'hui TISA. Carouge n'en veut toujours pas!

Comme la Présidente l'a indiqué en début de séance, pour des raisons évidentes de logique, le Conseil municipal traitera d'abord le retour de la pétition PE 18-2014 qui porte sur le même sujet car celle-ci a déjà été discutée en commission. La Présidente passe donc au point 10 à l'ordre du jour.

10. PETITIONS

1. Pétition 18-2014 R : Pétition concernant l'accord sur le commerce des services ACS ou TISA en anglais (Trade In Service Agreement)

Cette pétition a été examinée le 23 septembre 2014 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 2 décembre 2014 et le rapport a été établi par M. Maulini.

La Présidente demande à M. Maulini s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Maulini répond par la négative.

La commission propose de renvoyer la pétition au Conseil municipal afin que celui-ci élabore une résolution.

La Présidente remarque que c'est précisément ce qui a été fait : il s'agit de la résolution au point 9 de l'ordre du jour.

La Présidente ouvre la discussion sur la pétition et sur la résolution qui s'y rattache.

M. Richard relève qu'effectivement, conformément à la décision de la commission des Pétitions, un projet de résolution du Conseil municipal a été rédigé, qui est quasiment identique à celui qui a été présenté en Ville de Genève et dans d'autres communes de Suisse sur ce sujet. Il expliquera en quelques mots ce qui se passe. Après l'échec du cycle de Doha qui cherchait à libéraliser tous les services et à enlever toutes les barrières douanières notamment dans l'agriculture, donc à laisser libre champ au commerce en considérant que tout ce qui est économique, tout ce qui est humain, tout ce qui est social est du commerce, les personnes qui étaient attachées à l'aboutissement du cycle de Doha n'ont pas baissé les bras et ont commencé à négocier plus ou moins secrètement, plus ou moins ouvertement, un certain nombre d'accords – avec le Canada et les Etats-Unis, avec les Etats-Unis et l'Amérique latine, avec les Etats-Unis et l'Europe, etc. Ces accords portent des noms plus ou moins bizarres : CETA, TAFTA, TTIP, etc. L'accord TISA est le seul actuellement en négociant dans lequel la Suisse est partie prenante, raison pour laquelle il est visé par la résolution. Evidemment, on peut dire que le libre-échange, l'ouverture des barrières douanières, etc., est une bonne chose. Mais il s'agit en réalité d'enlever tout garde-fou, tout contre-pouvoir, toute contrainte que pourrait amener un Etat.

M. Richard donne lecture d'un passage d'un article récent du *Temps* concernant une motion écrite par plusieurs députés au Conseil national. « Ces accords visent à supprimer toute barrière à l'importation. Au nombre de ces barrières, les initiateurs comptent, entre autres, les règles sanitaires ou environnementales (par exemple interdiction des OGM ou aménagement du territoire [*M. Richard ajoute l'accord sur la mise en service d'un médicament*]), le droit du travail (p. ex. CCT de force obligatoire [*M. Richard rappelle la tendance en Europe et en Amérique de ne plus donner force obligatoire aux règles conventionnelles en vigueur dans le pays du travail mais d'admettre que des travailleurs qu'on fait venir de Pologne, par exemple, soit soumis aux règles polonaises et non aux règles suisses*]), les assurances sociales (p. ex. couverture universelle d'assurance maladie [*M. Richard mentionne à ce propos le socle de base, c'est-à-dire l'assurance maladie obligatoire*]), les règles en matière de production indigène (p. ex. AOC [*M. Richard précise que ce domaine concerne toute la politique agricole*]) et le service public (p. ex. monopoles publics de l'école obligatoire ou de la distribution d'eau). » Sur ce dernier point, M. Richard évoque aussi la distribution d'électricité ; le peuple suisse a, par deux fois, voté pour que la

distribution d'électricité reste en mains publiques. Des forces libérales ou ultralibérales cherchent à s'approprier tout ce qui est rentable dans les pays.

M. Richard rappelle que le cycle de Doha a échoué notamment en raison de la volonté d'un certain nombre d'Etats qui sont de grands producteurs agricoles de vendre à très bas prix des marchandises plus ou moins subventionnées. Il donne deux exemples. Depuis que les barrières douanières ont « sauté » entre l'Amérique et Haïti, d'une part, et entre l'Europe et le Burkina Faso, d'autre part, deux pays qui étaient de grands producteurs de riz et qui étaient, jusqu'en 1986 pour Haïti et jusqu'en 1993 pour le Burkina Faso, autosuffisants en riz, les agriculteurs ne peuvent plus vendre leur riz dans leur pays et il n'y a pratiquement plus de production de riz. Par exemple, au Burkina Faso, 96% du riz consommé est maintenant du riz importé. Voilà une des raisons pour lesquelles on alerte sur le sujet. Une autre raison est que les négociations sont quasi-secrètes. Sans les fuites organisées par WikiLeaks au mois d'avril 2014, on n'aurait jamais rien su de ces négociations – ni qu'elles existaient, ni leur contenu. Les Etats parties prenantes aux négociations ne peuvent pas divulguer ni publier le texte de l'accord en voie de négociation, lequel est, paraît-il, enfermé dans un coffre-fort quelque part dans l'Union européenne. Seuls les négociateurs, c'est-à-dire les diplomates, peuvent lire ce texte. Ils n'ont pas le droit même de prendre des notes, de photocopier une partie ou de reproduire un passage. On sait donc peu de choses, si ce n'est grâce aux fuites qui sont de temps en temps organisées. Aujourd'hui, personne ne peut avoir le texte de l'accord, on ne peut que l'imaginer.

Ce que les pétitionnaires demandaient et ce que la majorité des membres de la commission des Pétitions voulaient, c'est que le Conseil municipal prolonge la décision qu'il avait prise le 9 mars 2006 « Carouge zone hors AGCS (Accord général sur le commerce des services) ». TISA n'est rien d'autre qu'un ACS, un Accord sur le commerce des services. C'est la suite de l'AGCS. Il est donc logique que Carouge maintienne son opposition à ce genre d'accords qui dépossèdent de leurs possibilités les Etats et les structures démocratiques législatives. M. Richard donne l'exemple des médicaments. Dès qu'un médicament est autorisé dans un des pays de l'accord, il doit forcément être autorisé partout. Si les Américains, les Canadiens ou les Allemands inventent un médicament dont la Suisse ne veut pas parce qu'il n'a pas fait ses preuves, dès lors qu'il est autorisé dans un des pays signataires de l'accord, il doit obligatoirement l'être en Suisse. M. Richard donne un dernier exemple. Tout récemment, l'Uruguay a été condamné parce qu'une multinationale du tabac, Philip Morris pour ne pas la nommer, l'a attaqué devant le fameux tribunal arbitral privé de l'OMC. Il a été condamné au motif que sa politique active de prévention contre le tabagisme porte une entrave sérieuse à la liberté du commerce. Il a été condamné à verser plusieurs centaines de millions de dollars, alors même que la justice uruguayenne donnait raison au gouvernement. L'accord OMC est donc le plus fort. Voilà ce qui nous attend : perdre la mainmise sur la distribution de l'eau, perdre la mainmise sur la distribution de l'électricité, perdre le droit de décider pour nous-mêmes de notre politique en matière d'agriculture, d'assurance maladie, d'école, etc. M. Richard encourage le Conseil municipal à voter la résolution pour faire suite à celle déjà votée en 2006.

Mme Marti ajoute que c'est la raison d'être de ce Conseil municipal que l'assemblée vote par cette résolution : si l'on ne peut plus décider de ce qui fait notre quotidien, les conseillers municipaux n'ont plus à siéger et ce seront les multinationales qui siégeront pour eux. Elle invite le Conseil municipal à voter la résolution et à être extrêmement vigilant à ce qui est en train de se passer.

M. Prod'hom signale que, lors de la commission qui a traité la pétition, des intervenants ont expliqué en détail les différents risques que font courir ces accords. Comme l'a dit M. Richard, ces accords remettent en cause les fondamentaux du système suisse et de la démocratie suisse. La détermination des Etats sur leurs politiques est importante – la

politique énergétique, la politique de l'eau, l'accès à des services, l'accès à l'enseignement pour tous. Les motionnaires ne sont font pas d'illusions : la résolution n'aura qu'un effet minime, mais il s'agit de montrer qu'au sein de l'échelon de base que sont les communes suisses, un maximum de personnes réagissent pour attirer l'attention sur les risques que représentent ces accords. Il faut faire attention et il est important que le Conseil municipal fasse passer le message extrêmement clair qu'il n'est pas d'accord avec des « *packages* » de ce type.

M. Baertschi trouve inquiétant la démarche entreprise par la négociation de tels accords, pour les raisons qui ont été exposées. Il ajoute que certains types de professions, notamment les professions libérales traditionnelles comme les médecins, architectes ou avocats, seraient soumises à de pures règles de rendement. Il serait extrêmement grave d'aller dans cette direction. Il faut se demander si certains gouvernements ne sont pas totalement irresponsables. M. Baertschi relève ensuite que la commission a auditionné le responsable du CECI, qui est une autorité fédérale. La résolution demande de soumettre une résolution similaire à l'Association des communes genevoises. A ce propos, il ne sait pas si les autres communes vont suivre le point de vue de la commune de Carouge – qu'est-ce qu'on ferait alors ? Il y a aussi l'aspect médiatique. Ne faudrait-il pas envoyer le texte de la résolution d'ores et déjà au Conseil fédéral, ou au moins au Conseil d'Etat, voire au Grand Conseil ?

La Présidente suggère à M. Baertschi de proposer, le cas échéant, un amendement quand la résolution sera discutée.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente revient au point 9.

9. RESOLUTIONS

1. RM 12-2015 : Hier AGCS, aujourd'hui TISA. Carouge n'en veut toujours pas!

La Présidente demande à ses auteurs s'il souhaite la voir porter à l'ordre du jour.

Mme Marti répond par l'affirmative.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

« Hier AGCS, aujourd'hui TISA. Carouge n'en veut toujours pas!

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux.

Considérant que:

- les Etats-Unis, les pays de l'Union européenne et vingt autres Etats, dont la Suisse, tiennent depuis deux ans, et dans le plus grand secret, des négociations à l'ambassade d'Australie, à Genève, sur le commerce des services;
- ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords communément nommés par l'acronyme anglais TISA (Trade in Services Agreement);
- ces négociations se tiennent afin de contourner la résistance exprimée par les forces démocratiques, les mouvements sociaux, les syndicats et les gouvernements de nombreux pays – dont la plupart sont en voie de développement – qui, tous, se sont déjà opposés au contenu du «cycle de négociations de Doha», entrepris au sein de l'OMC pour la conclusion d'un accord global sur le commerce des services (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort;

- le but poursuivi est, en substance, de permettre aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce des produits financiers, d'empêcher les Etats de légiférer ou d'agir dans ce domaine, de favoriser les entreprises multinationales pour qu'elles s'approprient le commerce de tous les services publics sur les grands marchés transatlantique et transpacifique, de démanteler et de dépecer les services publics afin de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics, etc.;
- ces tractations secrètes concernent les services publics essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets, ainsi que toutes les activités culturelles et sportives;
- les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales, qui échappent aux législations nationales ou internationales et qui constituent des monopoles incontrôlables démocratiquement dans tous les domaines où elles exercent leurs activités;
- ces accords secrets s'appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays – Confédération, cantons et communes – et qu'ils réduiraient à néant la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs;
- ce projet de traité donne aux multinationales le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux privés d'arbitrage, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des Etats, ce qui gèle toute capacité des Etats à réguler la finance;
- une pétition contre TISA a été adressée au Conseil municipal ;
- l'Internationale des services publics (comptant 20 millions de membres dans 154 pays) a organisé, à Genève et dans le monde entier, une journée internationale de lutte contre ces accords le 28 avril dernier, quelques jours après la publication du projet d'accord secret révélé par les lanceurs d'alerte de WikiLeaks ;
- le 11 octobre, ce sont près de 400 manifestations contre TISA qui se sont tenues simultanément dans tous les pays de l'Union européenne;
- la Ville de Carouge et de nombreuses autres communes dans le monde entier ont déjà déclaré leurs territoires «zones hors AGCS» [voir notamment la résolution du 9 mars 2006 «Ville de Carouge : zone non AGCS (accord général sur le commerce des services)»],

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge, condamnant sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations et s'opposant aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TISA :

- exige la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TISA et de leurs différents corollaires;
- déclare s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics, qui doivent rester sous contrôle démocratique;
- déclare d'ores et déjà la Ville de Carouge « zone hors TISA » et engage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.
- Mandate le CA de proposer dès que possible une résolution similaire à l'Association des communes genevoises.

Signé pour A Gauche Toute ! : Frédéric Mino, Jean-Marc Richard, Henriette Stebler
 Pour le PS : Patrick Mützenber
 Pour les Verts : Catherine Marti, Didier Prod'hom
 Pour l'UDC : Marie-Claire Cotillon

Pour le MCG : Salah Ben Chaabane

La prise en considération est acceptée par 21 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Baertschi propose d'amender la résolution en ajoutant une invite demandant de « transmettre au Conseil d'Etat cette décision ». Le Conseil d'Etat aura connaissance de la résolution puisqu'il est l'autorité de surveillance, mais la commune peut lui présenter cette décision de façon plus explicite.

La Présidente met aux voix l'amendement proposé par M. Baertschi, qui consiste à ajouter une invite demandant de « transmettre au Conseil d'Etat cette décision ».

L'amendement est accepté par 18 oui, 0 non et 4 abstentions.

La Présidente met aux voix la résolution ainsi amendée.

La résolution ainsi amendée est acceptée par 18 oui, 0 non et 4 abstentions.

10. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Lammar à la question écrite de l'UDC qui s'interrogeait sur les conséquences pour la commune de Carouge de la réforme de la fiscalité des entreprises et de fin de la taxe professionnelle

Mme Lammar précise que cette réponse est succincte étant donné l'absence d'information que la commune a obtenue de l'Etat.

Comme nous l'avons déjà indiqué en mai 2014, nous avons dans un premier temps, tenté de répondre à l'interne mais au vu des informations dont nous disposons nous n'avons pas eu les moyens de répondre à votre question, raison pour laquelle nous avons déjà en mars sollicité l'Etat.

Depuis, nous n'avons toujours pas d'autres informations et il est pour l'heure, comme nous l'indiquait le Conseiller d'Etat M Serge Dal Busco, impossible de connaître les incidences pour les Carougeois de cette future réforme de la fiscalité communale, tant d'une manière générale qu'en matière de centime additionnel.

Vu le manque d'éléments dont nous disposons actuellement, il nous est également impossible de communiquer sur les autres points de cette question.

Vous souhaitant bonne réception de la présente nous vous prions de croire, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de notre considération distinguée.

Complément de réponse de Mme Jeannine De Haller Kellerhals à la question orale de M. Wolfisberg au mois de novembre dernier concernant l'attribution des mandats pour les traiteurs

M. Wolfisberg souhaitait des précisions concernant les critères d'attribution pour les prestations de services traiteurs lors de manifestations communales et notamment la question de l'attribution de tels mandats à des associations ou fondations ou à des entreprises carougeoises.

M. Walder avait apporté d'excellents éléments de réponse que je souhaite prolonger par les informations suivantes relatives aux manifestations communales dont le pilotage organisationnel est assuré par le Service des affaires culturelles et de la communication.

Pour toutes ces manifestations ainsi que pour les réceptions organisées par la Ville de Carouge (accueils particuliers, bouquets de chantier, inaugurations nouveaux bâtiments, etc.), nous adressons systématiquement trois demandes de devis à des traiteurs. Sont sollicités, avec une volonté de tournus et également une connaissance des possibilités ou compétences particulières des uns et des autres,

- a) des commerces ou entreprises de la commune,*
- b) des fondations ou associations reconnues d'utilité publique ou œuvrant dans le domaine de l'intégration et du handicap (dont l'une des plus importantes est d'ailleurs située à Carouge) et que la Ville de Carouge se fait un point d'honneur de soutenir,*
- c) des prestataires faisant acte de candidature spontanée avec une offre en forte adéquation avec les attentes formulées dans un cahier des charges dont les objectifs sont notamment de favoriser les produits frais, naturels et de saison relevant de la proximité (label GRTA). De même, la Ville de Carouge promeut une alimentation saine, des modes de production respectueux de la nature, favorise la diversité des goûts et des traditions. Elle souhaite aussi faire valoir le commerce équitable ainsi que la préservation du savoir-faire comme des emplois, qu'ils soient carougeois ou relevant de l'intégration et du handicap, cela relève de notre responsabilité sociale également.*

En bonne gestion et par souci de transparence, chaque prestation, hormis les petites prestations ponctuelles, fait l'objet d'un appel à trois offres au minimum. Les critères d'attribution peuvent avoir des accents différents selon les manifestations et les prestations spécifiques demandées, mais sont toujours en cohérence avec le cahier des charges évoqué précédemment.

Le prix est également et bien évidemment considéré dans chaque offre, comme le sont les aspects de facilité de service offerte par chaque prestataire (livraison, disponibilité, flexibilité, etc.). Pour les très petits mandats ne faisant pas l'objet d'un appel d'offre, la Ville de Carouge veille solliciter des partenaires différents sous forme de tournus. Aucune entreprise ou fournisseur n'est ni discriminé ni choisi à priori et évidemment tous les prestataires peuvent offrir leurs services. Il faut aussi noter cependant que tous les prestataires n'ont pas les moyens d'assurer les prestations demandées.

Enfin je tiens à remercier M. Wolfisberg pour sa question puisqu'elle nous a donné l'idée de mettre explicitement sur le site Internet de la Ville de Carouge ces objectifs et critères pour les repas et réceptions, par souci de transparence, ce qui sera fait très prochainement !

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Gerster : Accès voitures pharmacie des Tours

M. Gerster signale que, récemment, le trottoir près de la pharmacie des Tours a été abaissé pour permettre a priori l'accès des véhicules à l'arrière. Il se trouve que les contrôles manquent et que cet endroit devient une sorte de zone de rentrée. Des habitants des tours lui ont demandé ce qu'il en était.

Mme Lammar remercie M. Gerster d'avoir signalé ce problème au Conseil administratif. Il sera demandé à la police municipale de porter une attention particulière à cet endroit.

M. Gerster : Reverdissement du quartier des Noirettes

C'est à la demande de M. Voignier, qui est absent ce soir, que M. Gerster pose cette question. Samedi passé, une visite a été organisée par l'association de quartier en présence de personnel communal et du mandataire de la commune. L'impression ressentie était que tout était possible pour les habitants du quartier, que ces derniers avaient une enveloppe de CHF 140'000.- et qu'ils pouvaient proposer ce qu'ils voulaient. M. Gerster demande si un retour devant le Conseil municipal est prévu. Une commission sera-t-elle informée des aménagements qui seront réalisés dans ce quartier ? S'il veut bien reconnaître le droit aux habitants de choisir ce dont ils ont envie, il pense néanmoins qu'il faut garder une certaine unité sur la commune. Il ressortait en outre des différentes propositions, par exemple celle de clôturer certains espaces verts, une impression que tout le quartier était en train de se battre – ceux qui aiment les chiens, ceux qui ne les aiment pas, ceux qui aiment les enfants, ceux qui ne les aiment pas, etc. Au vu du montant de CHF 140'000.- et de ce qui s'est déjà passé dans le quartier des Noirettes, M. Gerster pense qu'un retour devant le Conseil municipal serait bienvenu.

M. Walder souligne que lorsqu'un projet est construit avec les citoyens, tous les avis s'expriment. La méthode participative a pour but d'écouter tout le monde, mais pas de donner raison à tout le monde. Elle permet aussi aux citoyens de se rendre compte qu'il existe plusieurs avis et que le leur n'est qu'un avis parmi d'autres – parfois, ils se laissent convaincre par l'avis des autres. M. Walder affirme ici qu'il n'est pas question de clôturer des espaces qui sont aujourd'hui publics. En revanche, il y a dans ce quartier plusieurs espaces libres de quoi que ce soit qui appartiennent à des propriétaires privés. Dans le processus qui a été mis en place (avec un cofinancement de la DGNP), des discussions sont en cours sur la manière d'aménager ces espaces. Il est possible qu'un immeuble, ici ou là, décide de faire un potager urbain et de le clôturer. Mais ce sera un espace privé qui sera clôturer, et non pas un espace public communal. M. Walder rappelle également qu'à l'époque, le groupe UDC avait posé une question sur un espace à la rue de Lancy laissé quasiment en déshérence. Des discussions ont lieu avec le propriétaire, qui accepte l'idée d'ouvrir cet espace et d'en faire un espace public, avec un réaménagement financé conjointement par la DGNP et la Ville de Carouge. Pour ce qui est du montant qui a été voté par le Conseil municipal dans le cadre de la délibération sur l'aménagement du secteur Noirettes-Acacias, M. Gerster a évoqué CHF 140'000.-. M. Walder croit qu'il s'agit de CHF 180'000.-, mais il n'en est pas sûr. Si le Conseil municipal le souhaite, le Conseil administratif présentera volontiers en commission ce vers quoi il entend aller. Mais une chose est sûre, c'est que même si la méthode est participative, chaque citoyen ne décidera pas de ce qu'il fera : le Conseil administratif tranchera entre les projets et décidera lesquels seront réalisés.

M. Monney : Eclairage des passages piétons sur la rue Mont-Falcon et le boulevard des Promenades

M. Monney est passé à plusieurs reprises de nuit à la rue Mont-Falcon et sur le boulevard des Promenades. Il a constaté que l'éclairage public des passages piétons était insuffisant pour assurer la sécurité des piétons qui les empruntent. Il demande s'il serait envisageable

de mettre en place un éclairage plus spécifique, du type Zebralux, pour améliorer l'éclairage de ces passages piéton et sécuriser les personnes qui traversent.

M. Walder répond que la commune partage les constatations de M. Monney. Dans le cadre du crédit qui avait été voté pour l'étude du plan lumière, des endroits stratégiques avaient été identifiés comme étant urgents à étudier, parmi lesquels les éclairages à Mont-Falcon, Jacques-Dalphin et à la rue de Veyrier qui sont effectivement insatisfaisants. Deux solutions se présentent : soit remplacer les éclairages existants par d'autres, soit les laisser mais en les améliorant, par exemple en les réhaussant. S'ils sont finalement enlevés, ils seront utilisés ailleurs parce que, vu l'investissement conséquent qu'ils ont nécessité, il n'est pas question de les jeter. Ce sont des réflexions actuelles menées dans le cadre du plan lumière. La semaine prochaine les mandataires présenteront au Conseil administratif ce qu'ils proposent de faire en termes de luminaires dans le secteur, y compris à Mont-Falcon. M. Walder espère donc pouvoir venir très prochainement en commission présenter une proposition à ce sujet. Il profite de la question de M. Monney pour rappeler que la Commune a obtenu, au bout de trois ans, l'autorisation de poser de vrais passages piétons dans le secteur. Il le dit ici parce que la question lui a été posée par quelques habitants. Le marquage de ces passages piétons est temporaire puisque l'autorisation a été délivrée au mois de novembre et que, période hivernale obligeant, il n'était pas possible de procéder à la pose d'enrobés et surtout à la pose des réhausslements qui sont prévus. Comme annoncé précédemment au Conseil municipal, la commune a reçu l'instruction de la DGT d'enlever les « frites », c'est-à-dire les passages piétons gris qui sont « hors-la-loi » alors qu'elle avait reçu toutes les autorisations nécessaires à l'époque. Le Conseil administratif a conditionné l'enlèvement de ces « frites » à l'autorisation de poser de vrais passages piétons. Après un bras de fer relativement long, il a obtenu cette autorisation. Ces passages piétons ont donc été posés mais ils seront modifiés dans les prochains mois et les passages piétons définitifs seront installés.

Mme Marti : Entreprise et stationnement vélo

Mme Marti signale qu'une nouvelle entreprise s'est installée dans le Vieux-Carouge, à la rue de la Filature. Les dix personnes qui travaillent dans cette arcade viennent travailler à vélo. Elles ont été extrêmement surprises de ne pas trouver une seule place vélo dans la rue de la Filature, ni même dans la rue Saint-Joseph adjacente. Le bail de cette entreprise prévoit que cette dernière dispose de deux places de parking. Elle n'en utilise qu'une pour des raisons professionnelles ; elle a remis l'autre en sous-location à un commerçant voisin. Cela prouve que des personnes qui travaillent à Carouge viennent à vélo à Carouge. Mme Marti demande s'il serait possible d'installer des places vélos et deux-roues dans ces différentes rues.

M. Walder tient d'abord à féliciter cette entreprise. Le Conseil administratif étudiera ce qu'il est possible de faire, sachant que transformer un espace (probablement une place voiture) pour faire des places deux-roues nécessite des autorisations du canton – la procédure prendra donc un certain temps.

M. Mützenberg : Eclairage sur Batelle

La question de M. Mützenberg porte sur l'éclairage de Batelle, notamment la montée du parc qui mène à la maison de quartier. Cet éclairage est fortement insuffisant. Beaucoup d'enfants montent à la maison de quartier pour des activités parascolaires ou des activités en soirée. M. Mützenberg sait qu'il s'agit d'un domaine privé de l'Etat ; des questions ont déjà été posées sur ce sujet. Il a été interpellé par plusieurs parents. Il a aussi entendu qu'une personne en chaise roulante avait chuté parce qu'elle n'avait pas vu les petits dos d'âne dans le noir. Il faut intervenir sur cette montée et sur le chemin qui conduit à la maison

de quartier, parce qu'il existe un vrai risque d'accident, notamment pour les enfants qui montent régulièrement à cette maison de quartier. M. Mützenberg invite la commune à insister pour que l'éclairage soit amélioré à trois endroits: la montée qui conduit à la maison de quartier, l'accès à la maison de quartier (des lampadaires se trouvent au milieu du champ, ce qui est surprenant) et le chemin piétonnier en dalle qui se trouve complètement dans le noir et qui est dangereux une fois la nuit tombée.

M. Walder rappelle que, depuis plusieurs années, la commune fait des demandes au canton concernant l'éclairage dans ce secteur et le cheminement dans le parc. Pour des raisons budgétaires, les réponses ont systématiquement été négatives. Le Conseil administratif insistera pour que quelque chose soit fait.

M. Mützenberg : Rue Vautier

M. Mützenberg avait déjà eu l'occasion de poser cette question il y a quelque temps. Les vélos ont la possibilité de remonter la rue Vautier en direction de la place du Marché. Un panneau les y autorise mais il n'y a aucun marquage au sol. Quand M. Mützenberg remonte cette rue à vélo, il se fait régulièrement klaxonner par les voitures : aucun véhicule ne sait que les vélos ont le droit de remonter au moins jusqu'à la place du Marché. Il faudrait un marquage au sol pour éviter un accident.

M. Walder remarque que la question de Mützenberg tombe à point parce que la commune dispose enfin de toutes les informations. Le contre-sens cyclable n'existe pas aujourd'hui. Ce panneau va être couvert. La commune n'arrive pas à retrouver quand et par qui ce panneau a été posé, mais aujourd'hui le contre-sens cyclable n'est pas autorisé. Celui-ci dépend de l'autorisation de réaliser les travaux dans le Vieux-Carouge. Or, cette autorisation qui est liée à la zone piétonne fait l'objet d'un recours. La commune n'a évidemment pas l'autorisation de marquer le contre-sens cyclable tant que le recours n'a pas été tranché. Les plans de marquage ont été validés par la DGT mais la réalisation est pendante à l'autorisation du contre-sens cyclable. En attendant, M. Walder a demandé que le panneau soit couvert.

M. Baertschi : Levée des ordures entre Noël et Nouvel An, annonce sur Internet et coordination avec le SVEM

M. Baertschi rappelle qu'une levée des ordures avait été annoncée pour le samedi 3 janvier. Les camions ont circulé mais dans certaines rues, et notamment celle où habite M. Baertschi, les ordures n'ont pas été levées. Peut-être y a-t-il eu un problème de coordination entre l'annonce Internet et le SVEM. Des poubelles sont restées quatre jours dans les rues et les gens s'en plaignaient.

M. Walder relève qu'il s'agissait de la première année où les jours de levée qui tombaient sur des jours fériés étaient compensés par le samedi suivant, de façon à ne pas avoir quatre ou cinq jours sans levée de poubelles. Peut-être des habitants ont-ils mis leurs poubelles trop tard à l'extérieur, ou peut-être qu'une rue a été oubliée lors de la tournée. M. Walder demandera au SVEM ce qu'il s'est passé. Il est persuadé que tout fonctionnera parfaitement l'année prochaine.

M. Baertschi : Décharge sauvage sur la voie publique, quid de la coordination des services ?

M. Baertschi signale qu'un matelas en mousse relativement imposant traîne à l'avenue Cardinal-Mermillod depuis quatre jours. Il a été interpellé par plusieurs habitants qui se demandent ce que font les agents de la police municipale et la voirie. Il semble qu'il s'agit d'une dépose sauvage. Les riverains se demandent s'ils doivent téléphoner à la voirie pour qu'elle vienne débarrasser ce matelas. Des collaborateurs de la voirie ou des agents de la

police municipale ont dû passer à proximité. M. Baertschi se demande si les services communiquent entre eux et ce qu'il en est de leur coordination.

M. Walder peut assurer à M. Baertschi que, quand les collaborateurs de la voirie voient des décharges sauvages au cours de leur tournée, ils les débarrassent. De plus, il arrive souvent qu'ils soient informés à l'interne de la présence de déchets sauvages, auxquels cas ils interviennent. Si les déchets se trouvent à plusieurs reprises au même endroit, ils essaient d'identifier l'habitant qui est responsable pour que ce dernier reçoive un « blâme ». Pour ce qui est des agents de la police municipale, s'ils sont interpellés pour une urgence, ils ne vont probablement pas s'inquiéter d'un matelas déposé dans la rue qu'ils parcourent en courant pour se rendre au lieu de leur intervention. Il peut arriver que des décharges sauvages ne soient pas repérées par les collaborateurs, auquel cas M. Walder ne peut qu'inciter le citoyen qui serait dérangé par une décharge sauvage à téléphoner à la voirie pour qu'elle vienne s'en occuper.

M. Morex : Calendrier déchets

M. Morex ne reviendra pas sur l'utilité du calendrier déchets que les ménages ont reçu et qui lui a fait penser plutôt à un bulletin électoral – les élections approchant, ce n'est peut-être pas un hasard. Il demande en revanche qui a imprimé ce calendrier déchets et combien cela a coûté.

M. Walder n'a pas la réponse à ces deux questions, mais il peut dire que le montant a été pris sur la ligne budgétaire « promotion déchets ». Chaque année, le calendrier déchets est distribué aux ménages. Si M. Morex l'a lu en détail, il aura remarqué que la Ville de Carouge insiste beaucoup sur l'importance du tri des déchets. Il est capital aujourd'hui de faire des économies sur cette ligne, raison pour laquelle l'accent a été mis sur ce point. C'est l'équipe du SVEM qui a travaillé sur cet outil. Pour ce qui est d'une promotion électorale, si M. Morex fait allusion au fait que M. Walder a apporté un témoignage dans ce calendrier au nom du Conseil administratif, il est normal que le Conseil administratif ait écrit un mot comme d'ailleurs pour toutes les inaugurations et toutes les promotions. Le même outil est utilisé à la Ville de Genève et comporte aussi la photo et le témoignage du M. le Conseiller administratif Barazzone. Le calendrier déchets n'est pas un outil électoral, mais bien un outil de promotion du tri et de la récupération des déchets, et surtout un outil de promotion du travail extraordinaire effectué par le SVEM – tout ce qui s'est passé a été suffisamment décrié et il est temps de mettre en valeur le travail de ce service.

Si M. Morex siégeait au Conseil municipal de la Ville de Genève, il ne serait probablement pas PDC mais il aurait posé la même question à M. Barazzone.

La Présidente lève la séance à 21h00